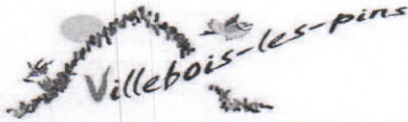


COMMUNE DE VILLEBOIS LES PINS
05700 VILLEBOIS LES PINS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°DE-20-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un juillet à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX - Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 20 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 7

Etaient Présents : Mesdames ROUX Marianne, NORIS Jennifer et Messieurs VELAY Jean, GIORDANO Bernard, MARTIN Yann, MONIER Stéphane

Excusée : Clémence POREE, représentée par Monsieur Jean VELAY

Monsieur Jean VELAY est nommé secrétaire de séance

Objet : Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2026

Le Conseil Municipal de Villebois-les-Pins,

- Vu le **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, notamment ses articles L. 2224-12 et suivants relatifs aux services publics d'eau et d'assainissement ;
- Vu la délibération n° DN 08_08 2021 du 31 août 2021 fixant les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2021 ;
- Considérant l'évolution des **coûts de production et de distribution de l'eau** (énergie, maintenance, investissements) ;
- Considérant la nécessité de **maintenir l'équilibre financier** du service tout en garantissant un accès à l'eau pour tous ;
- Considérant les **coefficients de modulation** communiqués par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour 2026 ;

Décide :

1. De fixer les **nouveaux tarifs** applicables à compter du **1er janvier 2026** comme suit :
 - **Abonnement eau** : inchangé : **90 € /an /famille**
 - **Consommation eau** : **Nouveau tarif : 0,64 €/m³** (contre 0,62 € en 2025).
 - **Abonnement assainissement** : inchangé : **65 € / an / famille**
 - **Abonnement eau assainie** : **Nouveau tarif : 0,54 € /an /famille]** 0.52 € en 2025.
 - **Redevances Agence de l'eau** : Intégration des contre-valeurs 2026
2. D'autoriser Madame le Maire à :
 - Signer tous actes et documents nécessaires à l'application de ces tarifs.
 - Transmettre la présente délibération à la **Direction des Finances Publiques** et à l'**Agence de l'eau** pour mise en conformité.

Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marianne ROUX

